

**N'attendez plus le dernier moment pour préparer votre avenir !**

**DRM - Développement des Ressources et Mobilité,  
s'appuie sur plus de 15 ans d'expérience dans les Ressources Humaines  
en particulier dans l'analyse des compétences et l'évolution  
professionnelle.**

## LA VAE – UN DIPLOME POUR TOUS

Réussir mon Entretien Professionnel  
Le Bilan de Compétences  
Coaching jeune - Orientation Scolaire  
Coaching individuel / Coaching professionnel  
Conseil en évolution professionnelle  
Recrutement & Outplacement

Contact : Nabila MERIDJA – 01 48 94 95 21  
contact@drmformation.fr  
www.drmformation.fr

## **P R É S E N T A T I O N**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet, **après 1 an d'exercice** d'obtenir tout ou partie du diplôme correspondant à l'activité que vous exercez.

Pour obtenir cette validation du diplôme, il est nécessaire de rédiger un dossier dans lequel vous décrivez vos activités professionnelles. Cette rédaction demande un travail personnel. L'État et les partenaires sociaux ont ouvert un droit : **le congé VAE**. Cette mesure vous permet un accompagnement à l'écriture du dossier qui est prise en charge financièrement.

Pour vous accompagner dans ce travail, DRM vous propose un accompagnement entièrement individuel allant du choix du diplôme jusqu'à la présentation au jury.

### **Cet accompagnement se déroule en trois phases :**

#### **1 – La recevabilité de votre projet VAE – Livret 1**

##### **A - Une analyse de votre projet de VAE**

Elle permet de faire le point sur vos objectifs de validation et de choisir le diplôme adapté à votre projet professionnel.

##### **B - Un accompagnement à la constitution de votre dossier de recevabilité**

Le consultant vous aide à rédiger votre dossier de recevabilité. Celui-ci est constitué d'un descriptif de votre parcours professionnel, accompagné des justificatifs (bulletins de salaire, etc.).

#### **2 - Un accompagnement à la rédaction de votre Livret 2**

C'est ce dossier qui vous permet d'obtenir le diplôme souhaité. Le consultant vous accompagne à mettre des mots sur vos activités professionnelles et à répondre aux questions du livret que vous avez à compléter grâce aux entretiens d'explicitation.

#### **3 - Une préparation à votre soutenance devant le jury**

Votre consultant vous aide également à présenter oralement votre demande de diplôme au jury, vous saurez ainsi présenter votre projet et valoriser votre parcours.

---

## CONDITIONS DE REALISATION

---

**Une seule condition est requise** : avoir exercé une activité d'une durée totale cumulée d'un an minimum, en rapport avec le contenu du diplôme visé.

Remarque : N'entrent pas en compte dans la durée de l'expérience :

- Les périodes de formation initiale, continue ou en alternance
- Les stages et périodes de formation effectués en milieu professionnel pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.

---

## COMMENT FINANCER VOTRE ACCOMPAGNEMENT EN VAE

---

### ► Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Grâce à votre compteur CPF vous pouvez faire prendre en charge votre accompagnement à la VAE. Cet accompagnement peut être réalisé pendant ou hors temps de travail.

### ► Le Congé VAE

Il s'agit d'une décision du salarié souhaitant être accompagné pour la validation d'un diplôme.

Le salarié en CDI, sans condition d'ancienneté a accès au congé VAE.

Le salarié en CDD, ayant trois années d'expérience, doit justifier de 24 mois sur les cinq dernières années, dont 4 mois au cours des douze derniers mois.

Le congé validation des acquis de l'expérience est mentionné à l'article L.900-1.

Le salarié a la possibilité de demander un congé validation des acquis de l'expérience (VAE).

La prise en charge financière est effectuée par un Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF). Le salarié a la possibilité de demander un congé validation de l'expérience une fois par an. DRM s'engage à se limiter à la prise en charge financière de l'OPACIF et à ne réclamer aucun dû supplémentaire.

### ► Le Plan de développement des compétences de l'entreprise

L'employeur peut vous proposer la Validation des Acquis de l'Expérience dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Toutefois, votre consentement est obligatoire. Un refus de votre part ne constitue ni une faute professionnelle, ni un motif de licenciement (Article L.900-4-2 du Code du Travail).

La prise en charge financière est réalisée par l'entreprise et l'accompagnement s'effectue sur le temps de travail.

---

## **COMMENT SE DEROULE L'ACCOMPAGNEMENT EN VAE**

---

### **► La confidentialité**

Le congé VAE peut s'effectuer confidentiellement vis-à-vis de votre employeur.

### **► Pour prendre un rendez-vous :**

Après un premier contact téléphonique (01 48 94 95 21) avec DRM ou demande de mise en relation sur le [www.drmformation.fr](http://www.drmformation.fr), un consultant vous recontactera pour un premier rendez-vous.

### **► L'accompagnement VAE comprend :**

- 15 heures d'entretien
- 3 heures de guidance (téléphonique, mails)
- 6 heures de recherche personnelles

Les entretiens sont espacés d'une à deux semaines sur une amplitude de 4 mois.

## **LA PHASE D'ACCUEIL L'ENTRETIEN CONSEIL EN VAE**

Lors de votre premier entretien avec le consultant, il étudie avec vous votre projet. Vous aborderez ensemble les questions suivantes :

- La VAE est-elle pertinente ?
- Quel diplôme est plus adapté à votre situation et projet ?
- Quelles autres solutions sont possibles (bilan de compétences, formation, etc.) ?

## **LA CONSTITUTION DU LIVRET DE RECEVABILITÉ (LIVRET 1)**

C'est la rédaction de ce document qui conditionne la possibilité de présenter ensuite son activité professionnelle à la validation.

Il se présente sous la forme d'un document qui est un curriculum vitae très détaillé. Le consultant vous accompagne dans sa rédaction et la constitution des documents demandés (attestations de travail, certificats, bulletins de salaire) permettant de justifier de vos années d'expériences.

## ***L'ACCOMPAGNEMENT A LA RÉALISATION DU LIVRET 2***

Après l'acceptation de votre dossier de recevabilité (livret 1), le consultant vous accompagne dans l'identification des entreprises, des postes et des activités que vous avez occupés. Il vérifie avec vous la cohérence et la pertinence de vos descriptions par rapport au diplôme (référentiel du diplôme).

Le consultant replace avec vous vos activités dans le référentiel du diplôme. Il vous accompagne également à retranscrire en mots votre expérience professionnelle pour répondre à l'ensemble des questions du livret.

Entre chaque entretien, vous avez un travail d'écriture à réaliser et vous pouvez faire appel à votre consultant.

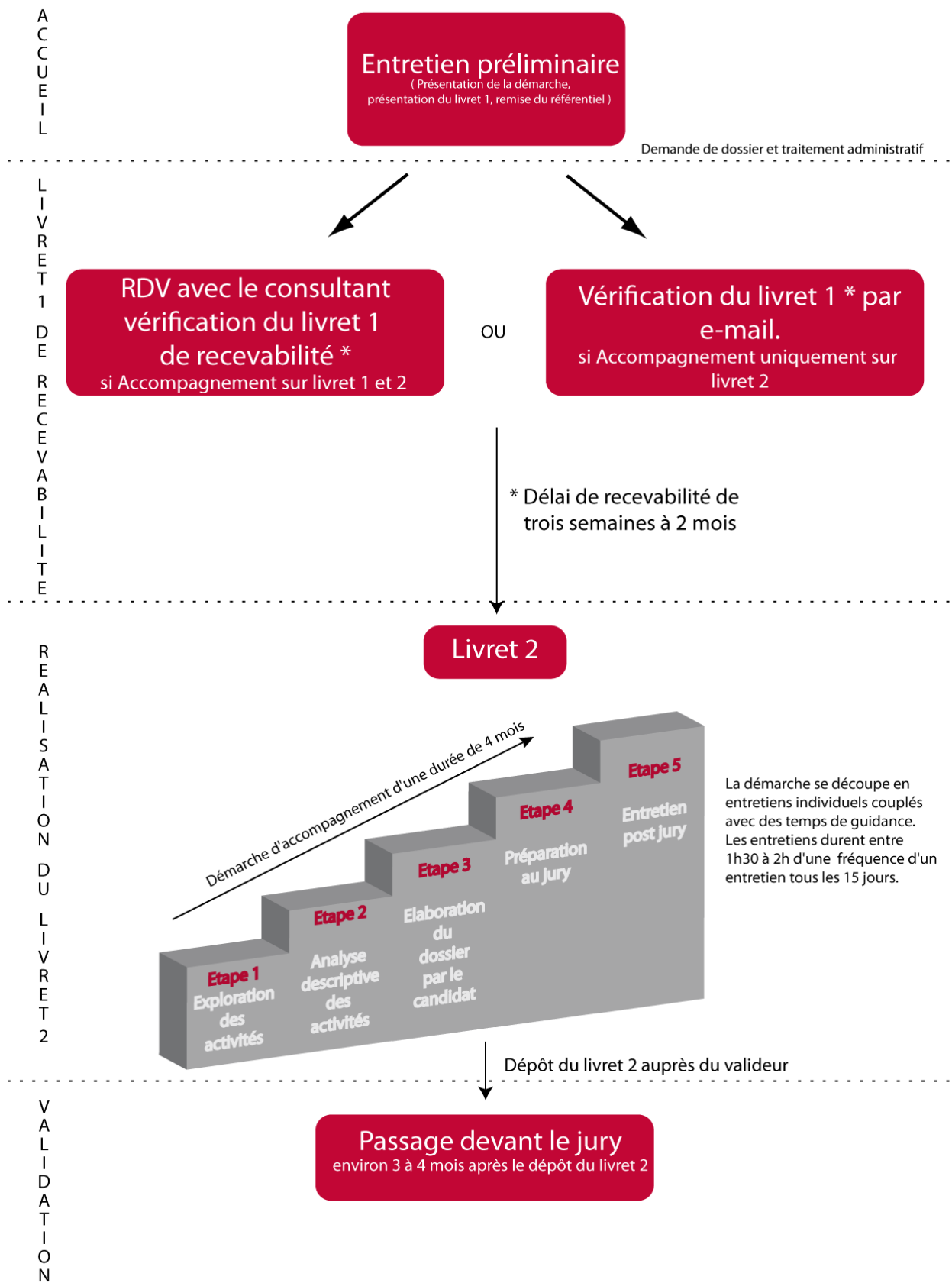
Le consultant fait le point sur vos écrits et vous aide à préciser et détailler vos activités. Il vous conseille sur la mise en page et la gestion des annexes (les documents qui attestent et illustrent votre travail).

Après une relecture définitive, vous envoyez votre dossier (livret 2) à l'organisme valideur avant votre présentation au jury.

Peu avant votre passage devant le jury (généralement deux à trois semaines avant) une préparation et simulation vous seront proposés par le consultant.

3 semaines avant votre convocation, vous reprenez rendez-vous avec votre consultant pour une préparation et simulation de jury. Cet entretien vous permet d'élaborer une stratégie de présentation de soi et du livret et d'optimiser votre expression orale.

L'entretien post jury : un nouvel entretien est organisé avec votre consultant afin d'échanger sur votre passage devant le jury et d'envisager les actions que vous voulez mettre en place.



## **L I E U D E S P R E S T A T I O N S**

Les actions de VAE se déroulent dans nos locaux, au  
6 Allée de la Fontaine 93340 Le Raincy.

Un accompagnement à distance est aussi possible avec le bénéficiaire via Zoom.

## **M O D A L I T E D ' A C C E S**

Après contact avec notre organisme via le formulaire en ligne ou le 01.48.94.95.21, vous serez reçu pour un entretien préalable. Le démarrage de la prestation pourra s'effectuer dans les 15 jours suivant celui-ci.

**Depuis 2015, nous avons réalisé 26 accompagnements VAE, avec un taux de réussite de 100% et de satisfaction de 98%, sans aucun abandon de la prestation.**